

Revue d'histoire maritime

22
23

Dossier. Christophe Masson – 979-10-231-1376-1

L'Économie
de la guerre navale,
de l'Antiquité au **xx^e** siècle



Revue
d'histoire
maritime

Dirigée par
Olivier Charline,
Gérard Le Bouëdec
& Jean-Pierre Poussou

n° 22 - 23
L'Économie
de la guerre navale,
de l'Antiquité
au xx^e siècle

David Plouviez (dir.)

Depuis la parution en 1989 du célèbre ouvrage de John Brewer, *The Sineus of Power*, l'analyse de l'économie de la guerre navale est très présente chez les historiens britanniques. À travers ce numéro double, la *Revue d'histoire maritime* souhaite qu'elle prenne bonne place dans l'historiographie française. Le dossier présente ainsi tour à tour comment la piraterie de l'époque hellénistique doit être comprise comme une activité de prédation maritime et non pas seulement analysée en termes de guerre sur mer, quelles contraintes financières et quels enjeux politico-économiques ont présidé à l'activité navale fatimide en Égypte, ou bien encore comment le Parlement français, au début de la Troisième République, n'a cessé de chercher à imposer à la Marine son contrôle, notamment financier, par l'intermédiaire des budgets.

Six études, qui accompagnent le dossier, composent la rubrique *Varia* : les marins hollandais et la navigation en Méditerranée au xviii^e siècle ; la Méditerranée des chansons de marins de l'Europe du Nord-Ouest à l'époque moderne ; les officiers de marine britanniques et la Méditerranée au xix^e siècle : un regard intime et singulier ; naviguer en Normandie littorale vers 1660 ; de l'Ancien Régime au Premier Empire : les officiers et les équipages de la marine militaire française ; la Grande Guerre sur mer : la Marine et les marins en guerre.

Depuis vingt ans, la *Revue d'histoire maritime* met en lumière la recherche des historiens du monde entier sur l'histoire des relations que les hommes ont entretenues, siècle après siècle, avec les mers et les océans.

Maquette de couverture : atelierpapier.fr

40 €
979-10-231-0568-1

**Revue
d'histoire
maritime**

**22
23**

**L'Économie
de la guerre navale,
de l'Antiquité au xx^e siècle**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2017

© Sorbonne Université Presses, 2020

ISBN papier : 979-10-231-0568-1

PDF complet – 979-10-231-1371-6

TIRÉS À PART EN PDF :

Éditorial – 979-10-231-1372-3

Dossier. Introduction – 979-10-231-1373-0

Dossier. Jean-Marie Kowalski – 979-10-231-1374-7

Dossier. David Bramoullé – 979-10-231-1375-4

Dossier. Christophe Masson – 979-10-231-1376-1

Dossier. Isabelle Theiller – 979-10-231-1377-8

Dossier. Benjamin Darnel – 979-10-231-1378-5

Dossier. Augustín González Enciso – 979-10-231-1379-2

Dossier. Olivier Corre – 979-10-231-1380-8

Dossier. David Plouviez – 979-10-231-1381-5

Dossier. Patrick O'Brien – 979-10-231-1382-2

Dossier. Sébastien Noffcial – 979-10-231-1383-9

Dossier. Frédéric Staffroy – 979-10-231-1384-6

Varia. Thierry Allain – 979-10-231-1385-3

Varia. Youenn Le Prat – 979-10-231-1386-0

Varia. Patrick Louvier – 979-10-231-1387-7

Varia. Édouard Delobette – 979-10-231-1388-4

Varia. André Zysberg – 979-10-231-1389-1

Varia. Tristan Lecoq – 979-10-231-1390-7

Chroniques. Caroline Mougne – 979-10-231-1391-4

Chroniques. Thomas Vaisset – 979-10-231-1392-1

Comptes-rendus – 979-10-231-1393-8

Mise en page d'Emmanuel Marc Dubois (Issigeac),
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

**Revue dirigée par Olivier Chaline,
Gérard Le Bouëdec & Jean-Pierre Poussou**

Depuis le début de 2006, la *Revue d'histoire maritime* paraît deux fois l'an, au printemps et à l'automne. Les numéros comportent un dossier thématique.

Le précédent numéro (21) était consacré aux *Nouveaux enjeux de l'archéologie sous-marine*.

Le prochain numéro (24) portera sur *La Gestion et l'exploitation des ressources de la mer de l'époque moderne à nos jours*.

Comité scientifique international

Nicholas Rodger (All Souls Oxford College), Pieter C. Emmer (Leyde), Manuel Bustos Rodriguez (Cadix), Miguel-Angel De Marco (Buenos Aires)

Comité éditorial

Martine Acerra, Dominique Barjot, Christian Buchet, Gilbert Buti, commissaire général Vincent Campredon, Amiral Jacques Chatel, Patrick Geistdoerfer, Philippe Haudrière, Philippe Hroděj, Christian Huetz de Lempis, Gérard Le Bouëdec, Henri Legohérel, Jean-Louis Lenhof, Bruno Marnot, Silvia Marzagalli, Olivier Pétré-Grenouilleau, Mathias Tranchant, Michel Vergé-Franceschi, Patrick Villiers, André Zysberg

Secrétariat de rédaction

Xavier Labat Saint Vincent, Claire Laux, Caroline Le Mao (comptes rendus)

Le courrier et les ouvrages à recenser sont à adresser à :

Revue d'histoire maritime
Fédération d'histoire et d'archéologie maritimes
Sorbonne université
1 rue Victor Cousin
F-75230 Paris cedex 05

SOMMAIRE

Éditorial

Jean-Pierre Poussou	9
---------------------------	---

I. DOSSIER

L'ÉCONOMIE DE LA GUERRE NAVALE, DE L'ANTIQUITÉ AU XIX^e SIÈCLE

Introduction

David Plouviez	17
----------------------	----

Économie des activités de prédation maritime à l'époque hellénistique

Jean-Marie Kowalski	27
---------------------------	----

Financer l'activité navale fatimide en Égypte (973-1171) : contraintes financières et enjeux politico-économiques

David Bramoullé	43
-----------------------	----

Financer les flottes de guerre : Administrations et usages français en Italie à l'époque du Grand Schisme d'Occident

Christophe Masson	63
-------------------------	----

Les salaires des ouvriers de marine au Clos des Galées de Rouen, chantier naval du roi au xiv^e siècle

Isabelle Theiller	77
-------------------------	----

Anatomie financière d'une défaite navale : coûts d'exploitation et gestion budgétaire de la Marine de Louis XIV pendant la guerre de Succession d'Espagne (1701-1714)

Benjamin Darnell	95
------------------------	----

Mobilisation des ressources de guerre et logistique navale en Espagne (1717-1733)

Augustín González Enciso	117
--------------------------------	-----

Les fournisseurs locaux de l'arsenal de Brest au xviii^e siècle

Olivier Corre	137
---------------------	-----

Entre « l'État et le marché » : La fonderie de cuivre de Romilly-sur-Andelle et la Marine française, 1780-1823

David Plouviez	157
----------------------	-----

La puissance navale et la précoce industrialisation de l'économie de l'île de Grande-Bretagne, de l'époque de Cromwell au triomphe de Nelson

Patrick O'Brien	175
-----------------------	-----

Le Parlement français et le coût de sa flotte de guerre 1871-1914 Sébastien Nofficial	195
Défense des bases navales et crises économiques :Le Parlement au soutien de la Marine (1919-1931) Frédéric Saffroy	213

II

VARIA

Retour d'expérience maritimeLes marins hollandais et la navigation en Méditerranée au XVIII ^e siècle Thierry Allain	235
« Moi je distingue une galère/Au pavillon sicilien » La Méditerranée des chansons de marins de l'Europe du Nord-Ouest (France, îles Britanniques) à l'époque moderne Youenn Le Prat	253
Les officiers de marine britanniques et la Méditerranée au XIX ^e siècle : un regard intime et singulier ? Patrick Louvier	277
Naviguer en Normandie littorale vers 1660 Édouard Delobette	303
De l'Ancien Régime au Premier Empire:Les officiers et les équipages de la marine militaire française André Zysberg	345
La Grande Guerre sur mer. La Marine et les marins en guerre Tristan Lecoq	369

III

CHRONIQUES

Mémoires de masters, thèses et habilitations en histoire maritime soutenus en 2015	405
Exploitation et utilisation des invertébrés marins durant la protohistoire sur le territoire continental et littoral Manche-Atlantique français Caroline Mougne	409
L'Amiral Georges Thierry d'Argenlieu. La mer, la foi, la France Thomas Vaisset	415

IV
COMPTES RENDUS

Paolo Calcagno, <i>Savona, porto di Piemonte. L'economia della città e del suo territorio dal quattrocento alla grande guerra</i>	425
David Plouviez, <i>La Marine française et ses réseaux économiques au XVIII^e siècle</i>	427
Jacques Péret, <i>Capitaine Rochelais. Joseph Micheau. Négrier, corsaire et marin de la République (1751-1821)</i>	431
Bernard Costagliola, <i>Darlan. La collaboration à tout prix</i>	434
Christian Borde et Éric Roulet (dir.), <i>Les Journaux de bord, XIV^e-XX^e siècle</i>	436

L'économie de la guerre navale

De l'Antiquité au xx^e siècle

FINANCER LES FLOTTES DE GUERRE :
ADMINISTRATIONS ET USAGES FRANÇAIS EN ITALIE
À L'ÉPOQUE DU GRAND SCHISME D'OCCIDENT

Christophe Masson

Université de Liège – Transitions

Département de recherches sur le Moyen Âge tardif et la première modernité

À la fin du ^{xiv}e et au début du ^{xv}e siècle, plusieurs princes français jouèrent un rôle de première importance dans la vie politique de la péninsule Italienne, et plus particulièrement à Naples et à Gênes. Se voyant offrir le royaume napolitain par la dernière représentante de la dynastie capétienne, Jeanne I^{re}, Louis I^{er}, duc Valois d'Anjou, tenta, en vain, d'y imposer son pouvoir de 1382 à 1384. Il fut imité plus tard par son fils Louis II en 1390-1399 et en 1409-1411. D'une façon presque semblable, le roi de France, Charles VI, reçut la seigneurie de la république de Gênes au moment où celle-ci connaissait de graves troubles intérieurs. Il céda alors ses droits à son frère Louis, duc d'Orléans, qui les exerça de 1394 à 1396, pour les lui racheter et être lui-même le seigneur de Gênes jusqu'à la révolte de 1409¹.

Au cours des entreprises qu'ils conduisirent, ou firent conduire, tous se reposèrent d'une part sur une « armée de terre » composée de fidèles et de *condottieri* et, de l'autre, quoique souvent de façon moins prononcée, sur une « armée de mer » dont plusieurs des traits caractéristiques seront décrits dans cet article. Nous nous attacherons plus particulièrement à suivre le trajet de l'argent indispensable à l'organisation de ces flottes de guerre, un trajet qui se fit à la fois entre les hommes, soit du financier aux bénéficiaires, et au sein de plusieurs institutions. Il sera ainsi possible de mettre en évidence l'influence des réalités stratégiques et tactiques sur les usages administratifs du temps, et plus particulièrement sur les mécanismes de gestion de l'argent.

1 Sur ces entreprises et leur contexte, voir, parmi une ample production, Michel de Bouïard, *Les Origines des guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du Grand Schisme d'Occident*, Paris, De Boccard, 1936 ; Christophe Masson, *Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la Péninsule à l'époque du Grand Schisme d'Occident*, Rome, École française de Rome, 2014, en part. p. 305-360, consacrées aux questions du financement de ces campagnes qui renvoient aux nombreuses sources d'archives ; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, Paris, Alphonse Picard, 1896-1902, 4 t.

La première étape du financement consiste en la récolte des fonds nécessaires à la mise sur pied et l'entretien des galères et autres navires de guerre. Variée dans ses procédés, elle traduit à chaque fois une situation politique particulière. Même si, dans le cas des souverains Valois de Naples, les comptes des ducs d'Anjou pour la période nous occupant ici ont disparu², il n'est pas impossible de repérer un effort personnel de leur part au moment d'organiser leur campagne. On sait ainsi que Louis I^{er} emporta avec lui une importante partie de ses bijoux, ce qui lui permit, à l'occasion, de garantir sur eux les prêts qui lui étaient consentis dans la Péninsule³. Dans le même temps, alors même qu'il était devenu, grâce à son adoption par Jeanne de Naples, comte de Provence, soit le maître d'une principauté où les affaires de la mer étaient pour le moins florissantes, il ne se constitua pas de « marine comtale », imitant en cela ses prédécesseurs⁴. Cette décision empêcha donc la mise sur pied d'une entreprise de récolte de fonds spécifiquement dédiés à la marine au sein même de son domaine. Son fils, pour sa part, semble avoir bénéficié à plusieurs reprises, s'il faut en croire des chroniques napolitaines, d'une aide de ses terres provençales. Hélas, la destination de celle-ci nous demeure inconnue⁵. Au final, dans un cas comme dans l'autre, il est impossible de préciser, ou même d'approcher, l'effort que les ducs firent peser sur leur propre trésor ou sur leurs fiefs. Ce qui paraît évident, au contraire, c'est le souci de faire financer les campagnes angevines par d'autres « bailleurs de fonds⁶ ».

Louis I^{er}, une fois quittée sa position d'excellence au sein du conseil de son neveu le roi de France, perdit la facilité qui avait jusque-là été la sienne de

2 Ainsi que l'indique, entre autres, Michel Le Mené dans *Les Campagnes angevines à la fin du Moyen Âge (vers 1350-vers 1530). Étude économique* (Nantes, Cid Éditions, 1982, p. 13-19).

3 BnF, Nouvelles acquisitions françaises (ensuite Naf) 3638, n° 145 ; Henri Moranvillé, « L'inventaire de l'orfèvrerie et des bijoux de Louis I^{er} duc d'Anjou », *Bibliothèque de l'École des chartes*, (ensuite *B.É.c.*), n 62, 1901, p. 181-222, *loc. cit.*, p. 199.

4 Joseph Fournier, *La Marine militaire à Marseille sous les comtes de Provence. Notes et documents*, Marseille, Imprimerie de Barlatier, 1901, p. 12-13, 18.

5 *Chronicon siculum incerti authoris ab anno 340 ad annum 1396*, éd. Joseph de Blasiis, Napoli, Società Napoletana di Storia Patria, 1887, p. 86, 99, 118 ; « I diurnali del duca di Monteleone », éd. Michele Manfredi, dans *Rerum italicarum scriptores. Raccolta degli storici italiani dal cinquecento al millecinquecento ordinata da L. A. Muratori. Nuova edizione riveduta ampliata e corretta* (ensuite *RR.II.SS.*), Bologna, N. Zanichelli, 1958, t. XXIV, p. 58, 68.

6 L'absence de troubles créés par une trop importante pression économique dans l'apanage des ducs d'Anjou nous semble confirmer l'hypothèse que ceux-ci ne demandèrent qu'un effort minime à leurs sujets et vassaux.

profiter des ressources de la Couronne⁷. Il lui était donc indispensable de trouver ailleurs le ravitaillement financier continu sans lequel aurait été impossible la conduite d'une entreprise de longue haleine telle que celle qu'il entendait mener. Ce soutien, il le trouva à Avignon, où résidait Clément VII, pape élu à Fondi, en 1378, en réaction à l'élection d'Urbain VI à Rome, qui ambitionnait, grâce à l'armée angevine, de s'emparer du trône de saint Pierre. Champion de Clément VII, le duc d'Anjou prit la route de Naples, négligeant ouvertement Rome, signe de l'importance toute relative qu'il accordait au règlement du Schisme. Au cours de sa descente, il se tint toujours éloigné des côtes occidentales de l'Italie, ce qui l'empêcha de collaborer avec les galères théoriquement chargées de le soutenir dans son entreprise. Ne manifestant guère d'intérêt pour celles-ci, il limita son action au choix de leurs capitaines, tous des professionnels de la mer opérant traditionnellement en Provence, entre autres au bénéfice de la papauté d'Avignon⁸. Pour autant, les finances avignonaises ne demeuraient pas intactes. En effet, Clément VII ouvrit littéralement ses coffres au trésorier et gouverneur général de toutes les finances du duc d'Anjou, Nicolas de Mauregart. Tout au long de la campagne de son maître, ce dernier exerça un véritable contrôle, pour ne pas dire une réelle gestion, des fonds pontificaux, prélevant hors des revenus pontificaux les sommes qu'il estimait nécessaires à la réussite de l'entreprise angevine, qu'il s'agisse de nolisier des galères – quand bien même celles-ci se trouvèrent-elles sous-employées –, de lui expédier des vivres ou d'engager des hommes d'armes pour rejoindre le duc outre-mont⁹. Cette modification des usages administratifs n'entraîna pas, pour autant, une perturbation des mécanismes de récolte de l'argent par la papauté qui s'effectuait toujours selon les canaux précédemment en usage à Avignon. En effet, Clément VII utilisait à la fois des revenus traditionnellement assignés

7 Après des succès dans la captation des biens du défunt Charles V, Louis rencontra l'opposition décidée de son frère Philippe, duc de Bourgogne, lui aussi bien résolu à user à son profit de sa position dans le gouvernement du royaume de France. Archives nationales (ensuite AN), J 375, n° 6, édité dans Albert Lecoy de la Marche, *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René pour servir à l'histoire des arts au xv^e siècle publiés d'après les originaux des Archives nationales*, Paris, Alphonse Picard, 1873, p. 186-198 ; BnF, Manuscrits français (ensuite Ms. fr.), 26018, n° 277 ; Jean Le Fèvre, *Journal*, éd. Henri Moranvillé, Paris, Alphonse Picard, 1887, t. I, p. 8, 10-11 ; Siméon Luce, « Louis, duc d'Anjou, s'est-il approprié, après la mort de Charles V, une partie du trésor laissé par le roi son frère ? », *B.É.c.*, n° 36, 1875, p. 299-303, *loc. cit.*, p. 302 ; Henri Moranvillé affirme à tort que Louis ne remboursa pas l'argenterie qu'il avait obtenue afin de financer sa campagne (« L'inventaire de l'orfèvrerie et des bijoux de Louis I^{er} duc d'Anjou », art. cit., p. 197-198) ; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, t. II, p. 14-15 ; Richard Vaughan, *Philip the Bold. The Formation of the Burgundian State*, Woodbridge, Boydell, 2002, p. 40.

8 Christophe Masson, *Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie*, *op. cit.*, p. 100-108.

9 Philippe Genequand, *Une politique pontificale en temps de crise. Clément VII d'Avignon et les premières années du Grand Schisme d'Occident (1378-1394)*, Basel, Schwabe Verlag, 2013, p. 339-364.

à d'autres fins, qu'il détournait donc de leur utilisation habituelle, et l'aliénation du mobilier pontifical, trait typique du gouvernement des finances avignonuais, afin de procurer des subsides à son champion angevin¹⁰.

Louis II ne put trouver un soutien d'une qualité comparable à celui dont son père profita, que ce soit auprès du roi de France ou du pape d'Avignon. Certes, ces deux souverains l'assistèrent, mais dans des proportions bien inférieures à ce que le nouveau duc d'Anjou estimait suffisant. On peut ainsi constater qu'au cours des neuf mois qui précédèrent son premier voyage en Italie, soit en 1389-1390, il ne parvint à rassembler que la moitié de la somme dont son père avait été gratifié lors de son séjour de deux mois à la cour d'Avignon avant son départ pour Naples¹¹. Il ne fut pas non plus abandonné par la cour de Paris mais l'aide qu'il en reçut fut extrêmement réduite et consista plutôt en une concession de droits initialement réservés à d'autres utilisations qu'en des dons d'argent¹². Lors de ses dernières campagnes, en 1409-1411, la papauté d'Avignon connaissant de sérieux troubles – en 1409 fut en effet élu un troisième pape à Pise –, Louis se tourna vers la cour de Paris et surtout vers le duc de Bourgogne, qui, avec sa fille Catherine qu'il promettait au futur Louis III, lui fit parvenir 200 000 francs¹³. Dans les deux cas, nos sources ne permettent pas de savoir quelles fins étaient attribuées aux sommes qui lui étaient versées. On peut deviner, grâce principalement aux textes narratifs en notre possession, qu'il les consacra tant aux troupes d'hommes d'armes qu'aux galères provençales ou génoises qui l'accompagnèrent. Pour autant, la question de la répartition des sommes entre entreprises terrestres et maritimes ne peut être éclaircie.

66

10 Archivio segreto Vaticano (ensuite ASV), Camera apostolica (ensuite Cam. Ap.), Introitus et Exitus (ensuite Intr. et Ex.) 337, 338, 355, 356, 359, *et passim*; Claude Faure, *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat Venaissin du XIII^e au XV^e siècle. 1229-1417*, Paris/Avignon, Champion, 1909, p. 139; Jean Favier, *Les Finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident. 1378-1409*, Paris, De Boccard, 1966, p. 582-584, 611, 615-616, 619; Philippe Genequand, « Les recettes et les dépenses de la caisse centrale de la papauté d'Avignon sous Clément VII (1378-1394). Édition des résultats comptables et analyses », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, n° 114, 2002, p. 391-524, *loc. cit.*, p. 416-417, 422-423; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, t. II., p. 26.

11 Christophe Masson, *Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie*, *op. cit.*, p. 316.

12 Il en va ainsi d'une partie des aides et gabelles qu'il peut lever sur ses terres françaises. AN, K 54, n° 11; Françoise Arlot, « Dans la tourmente du XIV^e siècle. Marie de Blois, comtesse de Provence et reine de Naples », *Provence historique*, n° 56, fasc. 224, 2006, p. 53-89, 155-194, *loc. cit.* p. 183.

13 BnF, Ms. fr., 20384, n° 31, 35; Alfred Coville, *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, Paris, Hachette, 1888, p. 49-50; Michel de Bouard, *Les Origines des guerres d'Italie*, *op. cit.*, p. 370; Gustave Dupont-Ferrier, *Études sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen Âge*, t. II, *Les Finances extraordinaires et leur mécanisme* [Paris, Firmin Didot, 1930], Genève, Slatkine-Megariotis Reprints, 1976, p. 314; Maurice Rey, *Les Finances royales sous Charles VI. Les causes du déficit. 1388-1413*, Paris, SEVPEN, 1965, p. 593; Noël Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, *op. cit.*, t. IV, p. 128.

En Ligurie, la situation générale était sensiblement différente. Si Gênes dut également être soumise par la force à ses nouveaux maîtres français – en effet tous les Génois n'étaient pas favorables à la cession de leur république à un prince étranger –, elle fut « conquise » presque exclusivement par voie de terre. La nécessité ne se fit donc pas sentir de disposer, dès ce moment, d'une trésorerie réservée, en tout ou en partie, à l'organisation d'une flotte de guerre. Gênes devenant ensuite une partie du royaume de France, son gouverneur devait la diriger non grâce à des finances provenant de Paris – comme dans le cas d'une campagne militaire – mais bien en tirant profit des revenus locaux, à l'image, par exemple, de ce qui était le cas à la même époque pour le gouverneur de Languedoc¹⁴. Il en alla donc ainsi du financement de la force maritime de la Superbe qui ne devait dépendre que des revenus génois. La puissance maritime de la commune reposant principalement sur les navires d'entrepreneurs privés qui, en cas de conflit, les louaient au pouvoir ducal¹⁵, les dépenses qui y étaient inhérentes relevaient du budget extraordinaire. Gênes y répondait en empruntant les sommes nécessaires à de riches bourgeois ou féodaux de son *contado* en échange de la concession de taxes à percevoir¹⁶. Ainsi, lorsqu'en 1403 Jean II le Meingre, dit Boucicaut, gouverneur royal de Gênes, mit sur pied une expédition à destination de Chypre, qu'il détourna par la suite vers l'Orient, il se reposa sur l'habitude génoise de financer les expéditions de ce genre par la création d'une mahonne¹⁷. La multiplication de telles concessions, et avec elles d'associations chargées d'en percevoir les bénéfices, fut telle qu'en 1607 il parut nécessaire non pas d'abandonner mais au moins de rationaliser ce système. On créa alors pour ce faire la Casa de San Giorgio qui rassembla plusieurs des associations débitrices du gouvernement génois. Pour autant, rien en elle n'était spécifiquement destiné à financer la guerre sur mer puisqu'elle était avant tout destinée à l'amortissement des dettes de la commune, les dépenses en matière

- 14 Jean Dauvillier, « L'union réelle de Gênes et du Royaume de France aux ^{xiv}^e, ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles », *Annales de la faculté de droit d'Aix*, n° 43, études d'histoire du droit dédiées à M. Auguste Dumas, professeur honoraire à la faculté de droit d'Aix, Correspondant de l'Institut, 1950, p. 81-112, *loc. cit.*, p. 96; Maurice Rey, *Les Finances royales sous Charles VI*, *op. cit.*, p. 416.
- 15 Michel Balard, « Les forces navales génoises en Méditerranée aux ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles », dans Jacques Paviot et Jacques Verger (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, PUPS, 2000, p. 63-69, *loc. cit.*, p. 65.
- 16 Jacques Heers, *Gênes au ^{xv}^e siècle. Activité économique et problèmes sociaux*, Paris, SEVPEN, 1961, p. 103.
- 17 Une mahone était une société à intérêts où plusieurs investisseurs se regroupaient afin de mettre sur pied une entreprise commune, le plus souvent au profit de la politique, dans ce cas-ci génoise, en échange d'un monopole commercial accordé sur l'objectif de cette même entreprise. Voir Michel Balard, « Les forces navales génoises », *art. cit.*, p. 65-66.

d'expéditions maritimes n'étant au final que l'une des sources de celles-ci¹⁸. Le financement extraordinaire demeurait donc le domaine de l'emprunt, de la création de mahonnes et de la concession des revenus de taxes normalement prélevées par la commune¹⁹. Toutefois, les Français ne se limitèrent pas à opérer selon les cadres traditionnels de la commune mais tentèrent bien d'obtenir des fonds par d'autres moyens. L'emprunt forcé fut ainsi utilisé afin de répondre à leurs besoins militaires. Les sommes obtenues étaient alors versées dans les caisses de la commune et, de là, distribuées en fonction des besoins. On le voit, les institutions génoises n'étaient pas, à tout le moins dans leur organisation, modifiées en profondeur par l'implantation du pouvoir français qui continua par ailleurs de confier la gestion des fonds ordinaires à une institution typiquement génoise, la Monnaie²⁰. Les emprunts étaient toujours sollicités de la même façon tandis que le Trésor génois était alimenté par les mêmes canaux que précédemment, auxquels de nouveaux venaient parfois s'adjoindre. La seule exception à cette situation, sur laquelle nous reviendrons plus loin dans cet article, fut la création par Boucicaut d'un office destiné à favoriser la construction régulière de navires au sein de la *Darsina*, l'arsenal génois. Dans ce cas, les fonds relevaient du budget ordinaire de la commune. Ce n'était donc pas leur mode de perception qui évoluait mais bien l'institution chargée de leur utilisation.

Au vrai, l'instabilité politique – elle ne cessa pas dans la région avant l'arrivée comme gouverneur royal de Boucicaut – explique ces choix. Avant lui, les différents gouverneurs royaux n'avaient exercé leur office que sur des périodes extrêmement courtes, n'atteignant jamais deux ans, et toujours perturbées par des conflits plus ou moins ouverts avec les populations locales. Dans ce contexte, on peut concevoir la difficulté que dut représenter la réforme des institutions génoises, et surtout l'aspect peut-être inutile d'agir de la sorte avec celles qui, au demeurant, fonctionnaient convenablement et ne menaçaient pas la paix sociale. Il en allait certainement ainsi de celles dont relevait l'organisation des flottes de guerre génoises. On constate combien la structure même de la marine de guerre a commandé sa gestion administrative, et donc financière.

18 Le célèbre *banco de San Giorgio* fut pour sa part créé l'année suivante, en 1408. Jacques Heers, *Gênes au xv^e siècle*, op. cit., p. 112 ; Yves Renouard, *Les Hommes d'affaires italiens du Moyen Âge*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 137-138, p. 308-309.

19 Michel Balard, « Les forces navales génoises en Méditerranée aux xv^e et xvi^e siècles », art. cit., p. 66-67.

20 La situation connut certaines évolutions. La vie publique génoise fut principalement modifiée selon deux axes. Premièrement, on renouvela nombre d'officiers du pays ligure, ce qui entraîna une modification des rapports de force entre gouvernants et gouvernés. Deuxièmement, les officiers français s'insinuèrent dans les rouages de l'administration génoise (Fabien Levy, *La Monarchie et la Commune. Les relations entre Gênes et la France [1396-1512]*, Rome, École française de Rome, 2014, p. 195, 221, 267-269).

Ne disposant pas d'une flotte propre mais la constituant en rassemblant les bateaux de différents entrepreneurs, la république n'avait au final besoin d'un instrument financier dédié à ces galères qu'en cas de situations extraordinaires, celles-ci mobilisant des mécanismes déjà structurés depuis de nombreuses années quand les Français s'installèrent en Ligurie. De ce fait, il a visiblement paru inutile de créer une institution dont l'action se limiterait à des circonstances sinon exceptionnelles, du moins très ponctuelles, et bien plus bénéfique de conserver des usages efficaces, en les simplifiant au besoin.

QUI FINANCE ? QUI DIRIGE ?

En somme, ni les ducs – Louis I^{er} et Louis II d'Anjou, et Louis d'Orléans – ni le roi Charles VI ne firent peser l'effort financier sur leurs réserves propres. Au contraire, ils sollicitèrent d'autres financiers. Cette façon de faire présentait l'avantage de ne pas devoir exiger un effort supplémentaire de la part de leurs sujets déjà bien agités par les tensions sociales qui marquèrent les environs de l'année 1382. Ce fut par exemple la situation des ducs d'Anjou qui, une fois en Italie, durent confier à des régents le gouvernement de leur apanage français – duché d'Anjou, comté du Maine, comté de Provence... – et qui, de la sorte, escomptaient ne pas compliquer la mission de ces régents en les confrontant à des situations trop difficiles. On rappellera par exemple que la guerre civile provençale, entre les soutiens de Louis I^{er} et de son rival Charles de Duras, ne s'acheva qu'en 1388 grâce à l'action de la duchesse d'Anjou, Marie de Blois. Remarquons enfin que, d'un point de vue opérationnel, les responsables des financements de ces flottes de guerre ne furent pas chargés de la direction de celles-ci. Si le pape finança les galères servant Louis I^{er} d'Anjou et fit certainement profiter ce dernier de ses connexions avec les milieux de la mer ainsi qu'en témoigne la qualité des navires qui le servirent²¹, il n'intervint pas, même indirectement, dans leur gouvernement. Ce sont soit des courtisans provençaux soit des professionnels du secteur, Provençaux, Génois, Catalans, ou autres, qui furent chargés de cette responsabilité. Il y avait donc une imperméabilité certaine entre le financement et le gouvernement de la guerre sur mer.

21 Le grand nombre de galères embarquant une bombarde, alors même que cette pratique était encore récente, témoigne ainsi de la valeur de la flotte mise à son service (Ian Friel, « Winds of change? Ships and the Hundred Years War », dans Anne Curry et Michael Hughes [dir.], *Arms, Armies and Fortifications in the Hundred Years War*, Woodbridge, Boydell, 1994, p. 183-193, *loc. cit.*, p. 186 ; Richard W. Unger, « Warships and Cargo Ships in Medieval Europe », *Technology and culture*, n°22, 1981, p. 233-252, *loc. cit.*, p. 239).

Après leur récolte, les importantes sommes d'argent mises à la disposition des princes français suivirent un chemin particulier avant de rejoindre l'escarcelle des capitaines de galères. Ainsi, à l'époque de Louis I^{er} d'Anjou, c'est la figure de Nicolas de Mauregart qui se détache nettement. D'après ce que l'on peut savoir des mouvements comptables enregistrés dans les registres d'*Introitus et Exitus* de la Chambre apostolique, c'est lui qui se faisait délivrer les sommes recueillies par la comptabilité pontificale et qui les utilisait, certainement selon les directives de Louis d'Anjou. Ces transferts de fonds furent enregistrés dans les registres avignonnais, de même que leur utilisation ultérieure qui, fut-elle consacrée au nolisement des galères ou aux soldes de leurs capitaines, ne se vit pas réserver de rubrique particulière mais s'inscrivit dans les catégories « Guerre » et « Divers », au même titre que les dépenses relatives au Comtat Venaissin ou aux autres aides expédiées en Italie pour le duc d'Anjou²². Mauregart s'inscrivait ainsi dans le cadre institutionnel de la chambre des comptes avignonnaise. À ce titre, il en utilisa les outils de travail traditionnels, en matériel – les registres – comme en personnel – les scribes –, pour mener sa mission à bien. Cette façon de faire nous pousse à croire que jamais le financement des flottes devant servir les ambitions napolitaines des Angevins n'a entraîné la création d'une institution particulière, dont d'ailleurs nous n'avons aucune trace, mise en place par ou pour des officiers angevins. Le seul cadre « angevin » que l'on peut discerner demeure la responsabilité personnelle de Nicolas de Mauregart, chargé directement par le duc de mener à bien son office de trésorier. Sans doute son expérience antérieure – il avait été trésorier des guerres de Charles V²³ – lui a-t-elle permis de jouer ce rôle au service du duc d'Anjou, sans en porter la titulature mais en agissant certainement, du moins dans une certaine mesure, avec les responsabilités d'un officier de ce genre.

Cette situation, exceptionnelle, ne se reproduisit pas sous Louis II. L'importance de Nicolas de Mauregart comme de la contribution pontificale aux prétentions angevines n'était plus d'actualité à l'époque du second duc

²² ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 337-338, 355-356, 359, et *passim*.

²³ Gustave Dupont-Ferrier, « Le personnel de la cour du Trésor (1390-1520) », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1935, p. 185-298, *loc. cit.*, p. 233 ; Léon Mirot, « Dom Bévy et les comptes des trésoriers des guerres. Essai de restitution d'un fonds disparu de la chambre des comptes », *B.É.c.*, n° 86, 1925, p. 245-379, *loc. cit.*, p. 301 ; Maurice Rey, *Le Domaine du roi et les finances extraordinaires sous Charles VI. 1388-1413*, Paris, SEVPEN, 1965, p. 114 ; Bertrand Schnerb, « Un aspect de la politique financière de Jean sans Peur : la question des dépenses de guerres », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, n° 27, « Rencontres de Douai (25 au 28 septembre 1986) : "Aspects de la vie économique des pays bourguignons (1384-1559). Dépression ou prospérité ?" », 1987, p. 113-128, *loc. cit.*, p. 114.

Valois d'Anjou. La situation politique, qui plus est, força le prince à adopter une autre attitude. En effet, son premier séjour napolitain, de 1390 à 1399, semble l'avoir surtout vu, à tout le moins dans sa première partie, suivre les avis et les décisions de ses feudataires et conseillers. Les comtes du royaume de Naples étaient en effet, grâce à leurs ressources économiques et leur importance dans le jeu politique, de véritables partenaires pour les souverains napolitains plus que des sujets parfaitement soumis à leur autorité. Attachés à des usages qui leur assuraient une place de choix dans la vie du royaume et faisant confiance à des recettes depuis longtemps éprouvées, ils ne furent donc pas enclins à modifier les institutions régionales, ce qui, dans le cas de la marine de guerre, signifiait se reposer sur les navires que pouvaient fournir les principaux ports du royaume, voire de Provence²⁴. Par la suite, la politique de Louis II ne se départit pas de ce relatif « traditionalisme » : les capitaines des galères qui le conduisirent vers Rome au cours des années 1409-1411, furent eux aussi recrutés parmi les mêmes populations et, de la même façon, ils n'étaient convoqués qu'en cas de besoin, et non de façon permanente. Engagés pour des périodes définies, même si cela n'empêchait pas un prolongement du service sur la base d'un contrat renégocié, leurs soldes ne pesèrent pas suffisamment lourd dans les finances duciales pour entraîner la création d'un instrument administratif qui leur soit spécifiquement dédié. Toutefois, leur désignation, quand bien même elle n'entraînerait pas une modification profonde des usages administratifs, semble bien avoir été le fait du comte de Provence et roi de Naples, conseillé au besoin par les régionales ou par le pape d'Avignon, dont les liens avec les marins provençaux n'étaient pas à négliger. C'est ainsi que l'on rencontre, en charge d'une ou de plusieurs galères, des marchands tels que le bourgeois de Marseille Jacques Martin²⁵, ou que les charges à responsabilité furent exercées par des personnages du statut du chevalier Juan Gonsalvi, capitaine général en mer et vassal du duc d'Anjou²⁶. On comprend donc, au profil de ces responsables, le fixisme apparent observé par les institutions angevines, et ce même s'il nous est

24 À l'époque des Capétiens d'Anjou, la cour royale disposait elle-même de navires de guerre. Mais le délitement du pouvoir royal au lendemain de la chute de la reine Jeanne a plus que certainement privé les Valois d'Anjou de cet outil qui aurait, sans cela, pu se révéler bien utile à leur cause (Guido Iorio, *Il Giglio e la Spada. Istituzioni e strutture militari nel meridione angioino*, Rimini, Il Cerchio, 2007, p. 211-212).

25 ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 366, f° 111 r°; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 370, f° 101 r°; ASV, Registra Avenionensia 254, f° 266 v°.

26 Archives départementales des Bouches-du-Rhône (ensuite AD 13), B 592, 10 décembre 1394, 26 décembre 1394; *ibid.*, B 596, 22 juin 1398. Cette situation n'était pas inédite puisque, sous Louis I^{er}, on rencontrait déjà comme amiral de la mer le puissant courtisan Raymond d'Agoût, seigneur de Sault (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 355, f° 105 v°; Jean Le Fèvre, *Journal*, éd. cit., p. 26) ou comme trésorier sur le fait de la guerre sur mer le bourgeois de Narbonne Jean Bellissend (ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 355, f° 80 r°, 87 r°, 90 v°, 92 v°-93 v°, 99 r°, 100 v°; ASV, Cam. Ap., Intr. et Ex. 356, f° 96 v°, 97 v°).

impossible du fait des lacunes de nos sources de connaître le fonctionnement des administrations dont ils avaient la charge. Se reposant sur des hommes qui connaissaient et appréciaient le système en vigueur à l'époque de leurs prédécesseurs capétiens, les ducs Valois n'ont pas trouvé dans leurs officiers les vecteurs d'une réforme de ces mêmes institutions. À ce titre, une réelle continuité semble donc s'être établie entre Louis I^{er} et Louis II, peut-être grâce aux conseils transmis du premier au second par la duchesse d'Anjou, Marie de Blois.

À Gênes

72

Sur la Riviera, les structures de gestion préexistaient à l'arrivée des Français. Au vrai, la plupart des pouvoirs exercés par la commune avaient un caractère militaire²⁷. Faut-il donc croire que rien ne changea avec l'arrivée des gouverneurs royaux ? Certains éléments le laissent apparaître, comme on l'a déjà vu plus haut, à tout le moins en partie. Pour autant, le fonctionnement n'était pas optimal, au moins du point de vue des lieutenants français. Ainsi voit-on Waleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et en fonction à Gênes en 1397, incapable de mobiliser une flotte génoise à l'appel de son alliée la république de Florence et être obligé de proposer, pour pallier ce défaut, de financer lui-même une flotte de guerre²⁸. Cette absence d'une institution dévolue à la gestion des fonds consacrés à la création d'une flotte de guerre peut également s'expliquer par le modèle royal français. Celui-ci, en effet, ne faisait pas montre de plus d'initiative à l'époque qui nous occupe ici. Les comptes royaux ne comportaient en effet aucune rubrique spécifiquement dévolue à la Marine. De plus, le clos des galées de Rouen ne produisit plus de galères entre 1389 et 1405²⁹, soit l'époque où, justement, la France prit le contrôle de la Ligurie. Le modèle royal n'existant pas, il était d'autant plus tentant pour les gouverneurs, qui, en outre, n'avaient qu'une très maigre expérience des questions maritimes, de se reposer sur les structures que les Génois avaient à leur offrir. De plus, il fait peu de doute que la réputation d'excellence qui était celle de la Marine génoise devait finir de convaincre les Français de l'efficacité du modèle qui leur était proposé.

27 Jacques Heers, *Gênes au xv^e siècle*, op. cit., p. 601.

28 Michel de Bouïard, « La France et l'Italie à la fin du xiv^e siècle. La ligue de 1396 », *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, n° 49, 1932, p. 132-156, loc. cit., p. 147.

29 Jules d'Arbaumont, « Rapport sur divers documents inédits », *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4^e sér., t. V, 1867, p. 434-437, loc. cit., p. 436-437 ; Maurice Jusselin, « Comment la France se préparait à la guerre de Cent Ans », *B.É.C.*, n° 73, 1912, p. 209-236, loc. cit., p. 218 ; Michel Mollat du Jourdin, « Les enjeux maritimes de la guerre de Cent ans », dans Philippe Contamine (dir.), *Histoire militaire de la France*, t. I, *Des origines à 1715*, Paris, PUF, 1992, p. 153-169, loc. cit., p. 163, 167 ; Maurice Rey, *Les Finances royales sous Charles VI*, op. cit., p. 431 ; Henri-Philibert A. Terrier de Loray, *Jean de Vienne, amiral de France. 1341-1396*, Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1878, p. 68.

Avec l'arrivée au pouvoir du maréchal Boucicaut, la situation changea sensiblement. Désireux de remplir son devoir de fidèle du roi de France en exerçant un gouvernement royal, le chevalier tourangeau ambitionnait également de se servir de la Ligurie comme d'une base d'opérations dirigée contre l'Infidèle³⁰. Parvenant à s'imposer là où ses prédécesseurs avaient échoué, c'est-à-dire dans le jeu politique génois, il contrôla rapidement les divers leviers du pouvoir communal et put, grâce à cela, s'intéresser dans la foulée à la question de la Marine génoise. Même si, dans ce domaine, l'exemple français n'était d'aucun secours – à l'inverse, par exemple, de ce qui était le cas avec les institutions financières ou administratives –, les grands mouvements structurants de la gestion du royaume de France, à savoir une centralisation progressive, se retrouvent adoptés par Boucicaut à la question maritime. Ainsi, en 1402 – il est arrivé l'année précédente sur la Riviera –, il crée l'*Officium super gubernatione Darssine Communis Janue et armamentorum gallearum dicti Communis*, qui donne une importante accélération à la production génoise de galères³¹, grâce, entre autres, à l'attribution de revenus spécifiques³². En cela, Boucicaut, renforçant par là même sa propre puissance militaire, se dirige donc vers une relative « militarisation » de son appareil administratif puisqu'il lui confie la tâche de soutenir la création de navires destinés, entre autres, à la guerre, non de façon ponctuelle comme dans le cas des finances pontificales gérées par Nicolas de Mauregart, mais bien de manière structurelle.

Conservatisme ou efficacité ?

Ce relatif fixisme ne doit pas donner l'illusion d'une incapacité des princes français ou de leurs lieutenants à s'adapter à la situation. Dès lors que l'on pénètre au cœur des institutions dont il est ici fait mention, on rencontre des personnages liés plus ou moins directement au monde de la mer. D'après ce que nous laissent deviner nos sources, on peut avancer avec une relative certitude que, leur travail étant bien fait, il n'apparut pas nécessaire de modifier les structures dans lesquelles ils évoluaient, et ce certainement d'autant moins qu'ils

30 Sur ce sujet, en plus de Fabien Levy, *La Monarchie et la Commune* (op. cit., p. 45-50), qu'il nous soit ici permis de renvoyer à notre article : Christophe Masson, « Gouverneur royal ou chevalier croisé ? Boucicaut à Gênes, une administration intéressée », dans Isabelle Chave (dir.), *Faire la guerre, faire la paix. Approches sémantiques et ambiguïtés terminologiques*, Paris, Éditions du CTHS, 2012, p. 181-191.

31 Michel Balard, « Les forces navales génoises en Méditerranée aux xv^e et xvi^e siècles », art. cit., p. 67. Voir à ce sujet l'appréciation positive qui est donnée de cette création par Jacobo Zeno, le biographe vénitien de l'un de ses rivaux, dans sa « Vita Caroli Zeni » (éd. G. Zonta, dans *RR.II.SS.*, t. XIX.VI, Bologna, N. Zanichelli, 1941, p. 99).

32 On dispose ainsi, entre autres, d'un *Cartularium introitus et exitus* de cet office. Valeria Polonio, *L'amministrazione della res publica genovese fra tre e quattrocento. L'archivio « Antico Commune »*, Genova, Società Ligure di Storia patria, 1977, p. 163.

ne durent pas se montrer enclins à les modifier alors même qu'ils en tiraient profit. C'est en cela que le postulat d'une « évolution » des principautés ou des États vers leur forme moderne ne peut être érigé en échelle de comparaison. Quel est le besoin, en effet, de réformer une institution dès lors qu'elle rend efficacement les services que l'on est en droit d'attendre d'elle ? En cela donc, les décisions des Français d'Italie en matière d'administration de leurs flottes de guerre semblent avant tout avoir été guidées par un pragmatisme bien senti. En outre, celui-ci présentait l'avantage de ne pas trop s'aliéner les élites locales qui auraient pu voir dans de trop nombreux bouleversements administratifs un danger pour leur situation, un constat certainement tout aussi vrai dans le royaume de Naples que dans la république-seigneurie de Gênes. Pour ajouter à ce pragmatisme, il ne faut pas négliger le fait que, jeunes toutes deux – la Cour des comptes d'Anjou est fondée en 1368 et celle d'Orléans vingt ans plus tard³³ –, les institutions financières des princes Valois n'avaient encore que peu été confrontées aux questions du financement de la guerre. Les principaux officiers qui y œuvraient, formés à la Cour des comptes royale, y ont visiblement conduit leur office de la manière dont il l'avait fait pour Charles V et son fils, ce qui peut expliquer l'absence d'une spécialisation « maritime » de ces livres de comptes.

En conclusion, les princes et capitaines français impliqués en Italie n'ont pas cherché à considérablement modifier les modes de financement de la guerre sur mer. Des fonctionnaires considérés comme capables et un service du prince finalement assez fiable ont certainement convaincu les Français qu'il n'était pas utile d'agir de la sorte. En cela donc, les usages paraissent à même de satisfaire les exigences du temps. Dans le cas angevin, il n'y a pas de création d'une nouvelle institution financière ou à tout le moins d'un nouveau fonctionnaire dédié aux navires puisque ceux-ci constituent un poste de dépense « accidentel » et non permanent, et qu'en définitive ceux qui ont à manier l'argent afin de faire fonctionner l'outil maritime sont les capitaines des galères, c'est-à-dire des entrepreneurs privés qui louent leur navire aux princes. Cette situation fait parfaitement écho à la conception qui est celle que l'on a alors de l'armée, de mer ou de terre, à savoir un outil non permanent que l'on mobilise au

33 Albert Lecoy de La Marche, *Le Roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Paris, Firmin-Didot, 1875, t. I, p. 447-461 ; Michel Le Mené, « La chambre des comptes d'Anjou et les libéralités princières », dans Philippe Contamine et Olivier Mattéoni (dir.), *La France des principautés. Les chambres des comptes. XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1996, p. 43-54, *loc. cit.*, p. 43 ; Jean Thibault, « Le personnel de la chambre des comptes de Blois à la fin du Moyen Âge », dans Philippe Contamine et Olivier Mattéoni (dir.), *La France des principautés. Les chambres des comptes. XIV^e et XV^e siècles*, *op. cit.*, p. 149-163, *loc. cit.*, p. 151.

besoin. Il n'est d'ailleurs pas innocent que les dépenses provoquées par la guerre sur mer soient recensées, dans les livres de comptes, sur le même pied que celles consacrées à la création et à l'entretien d'une armée de terre. Ces deux « armes », pour reprendre une terminologie contemporaine, se trouvaient associées dans la pensée stratégique du temps, ce dont témoignent donc, à leur manière, les comptables de cette époque. Mais si les recettes ne furent que rarement modifiées, il n'en fut pas de même pour les dépenses qui, pour leur part, ne respectèrent plus parfaitement les cadres préexistants à ces campagnes d'Italie. On voit ainsi un agent angevin agir au sein de la Chambre apostolique en véritable chef, comme il le ferait dans l'apanage de son maître. À Gênes, une nouvelle institution fut créée dans le but d'optimiser les dépenses « maritimes », à laquelle le gouverneur royal entendait donner le moyen de remplir ses objectifs en s'assurant qu'elle soit régulièrement alimentée par des rentrées propres. La place de l'argent dans la guerre sur mer se définit donc comme un dialogue entre une base, formée d'officiers compétents, et un sommet, celui-ci n'apparaissant que peu souvent à même de transformer radicalement les usages. On assiste en somme à un mouvement de balancier presque perpétuel entre l'efficacité de l'habitude et la volonté de soumettre certaines administrations plus directement au chef de guerre. C'est donc, à Gênes comme à Naples, la négociation entre « gouvernants » et « gouvernés » qui donne son visage au financement de la guerre sur mer, une négociation qui ne fut pas toujours, tant s'en faut, en faveur des tenants de la centralisation et de la réforme des institutions.

HISTOIRE MARITIME

collection dirigée par Olivier Chaline

Vous pouvez retrouver à tout moment l'ensemble des ouvrages
parus dans la collection « Histoire maritime »
sur le site internet de Sorbonne Université Presses :

<https://sup.sorbonne-universite.fr/>

*La Maritimisation du monde
de la préhistoire à nos jours*
GIS d'histoire maritime

*L'Approvisionnement des villes portuaires en Europe
du XVI^e siècle à nos jours*
Caroline Le Mao & Philippe Meyzie (dir.)

*La Naissance d'une thaloassocratie
Les Pays-Bas et la mer à l'aube du Siècle d'or*
Louis Sicking

*La Piraterie au fil de l'histoire
Un défi pour l'État*
Michèle Battesti (dir.)

*Le Voyage aux terres australes du commandant Nicolas Baudin
Genèse et préambule*
1798-1800
Michel Jangoux

Les Marines de la guerre d'Indépendance américaine
1763-1783
tome I. *L'Instrument naval*
Philippe Bonnichon, Olivier Chaline et Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

*Les Ports du golfe de Gascogne
De Concarneau à la Corogne*
XV^e-XXI^e
Alexandre Fernandez et Bruno Marnot (dir.)

*Les Grands ports de commerce français et la mondialisation
au XIX^e siècle*
Bruno Marnot

*Les Huguenots et l'Atlantique
Pour Dieu, la Cause ou les Affaires*
Mickaël Augeron, Didier Poton et Bertrand van Ruymbeke (dir.)
Préface de Jean-Pierre Poussou

Négociants et marchands de Bordeaux
De la guerre d'Amérique à la Restauration (1780-1830)

Philippe Gardey
préface de Jean-Pierre Poussou

La Compagnie du Canal de Suez
Une concession française en Égypte
1888-1956

Caroline Piquet

Les Villes balnéaires d'Europe occidentale
du XVIII^e siècle à nos jours

Yves Perret-Gentil, Alain Lottin & Jean-Pierre Poussou (dir.)

La France et l'Indépendance américaine

Olivier Chaline, Philippe Bonnichon & Charles-Philippe de Vergennes (dir.)

Les Messageries maritimes
L'essor d'une grande compagnie de navigation française
1851-1894

Marie-Françoise Berneron-Couvenhes

Canadiens en Guyane

1745-1805

Prix de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, 2006

Robert Larin

La Mer, la France et l'Amérique latine

Christian Buchet & Michel Vergé-Franceschi (dir.)

Sous la mer

Le sixième continent

Christian Buchet (dir.)

Les Galères au musée de la Marine
Voyage à travers le monde particulier des galères

Renée Burlet

La Grande maîtresse, nef de François I^{er}

Recherches et documents d'archives

Max Guérout & Bernard Liou

À la mer comme au ciel
Beautemps-Beaupré et la naissance de l'hydrographie moderne
L'émergence de la précision en navigation et dans la cartographie marine

1700-1850

Prix de l'Académie de marine, 2000

Grand prix de la Mer décerné par l'association
des écrivains de langue française, 2000

Olivier Chapuis

Les Marines de guerre européennes

XVII^e-XVIII^e siècles

Martine Acerra, José Merino & Jean Meyer (dir.)

Six millénaires d'histoire des ancres

Jacques Gay

Coligny, les protestants et la mer

1558-1626

Martine Acerra & Guy Martinière (dir.)

REVUE D'HISTOIRE MARITIME

Dirigée par Olivier Chaline, Gérard Le Bouëdec & Jean-Pierre Poussou

21. *Les Nouveaux Enjeux de l'archéologie sous-marine*
20. *La Marine nationale et la première guerre mondiale: une histoire à redécouvrir*
19. *Les Amirautés en France et outre-mer du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*
18. *Travail et travailleurs maritimes (XVIII^e-XX^e siècle). Du métier aux représentations*
17. *Course, piraterie et économies littorales (XV^e-XXI^e siècle)*
16. *La Puissance navale*
15. *Pêches et pêcheries en Europe occidentale du Moyen Âge à nos jours*
14. *Marine, État et Politique*
13. *La Méditerranée dans les circulations atlantiques au XVIII^e siècle*
12. *Stratégies navales: l'exemple de l'océan Indien et le rôle des amiraux*
- 10-11. *La Recherche internationale en histoire maritime: essai d'évaluation*
9. *Risque, sécurité et sécurisation maritimes depuis le Moyen Âge*
8. *Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles*
7. *Les Constructions navales dans l'histoire*
6. *Les Français dans le Pacifique*
5. *La Marine marchande française de 1850 à 2000 4. Rivalités maritimes européennes (XVI^e-XIX^e siècle)*
- 2-3. *L'Histoire maritime à l'Époque moderne*
1. *La Percée de l'Europe sur les océans vers 1690-vers 1790*

« BIBLIOTHÈQUE DE LA REVUE D'HISTOIRE MARITIME »

La Vie et les travaux du chevalier Jean-Charles de Borda (1733-1799).

Épisode de la vie scientifique du XVIII^e siècle

Jean Mascart

